

FORMATION AQUATIQUE

Hiver 2012

La réussite de ce cours permet d'être assistant moniteur ou assistant surveillant-sauveteur en piscine (15 ans et +). Cette formation est élaborée pour parfaire les habiletés et connaissances du programme Junior de la Croix-Rouge (CR) et introduire des notions et concepts de base en enseignement et en leadership.

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DÉBUT-FIN / DURÉE	COÛT (\$) Taxes incluses			REMARQUES
							EM	M	NM	
Assistant moniteur de sécurité aquatique (CR) *	02 440 63	01	Cours	Di 16h à 20h	0384 / 1388-A2	22 janv.-18 mars / 32 heures + 8 heures de stage	140	155	195	3-7-8-11-12

3. Préalables : détenir la Croix de bronze datant d'au plus 4 ans et être âgé au minimum de 15 ans la dernière journée du cours ; **présenter une preuve des préalables au premier cours.** Le *Guide de l'Assistant moniteur* et le *Tableau des styles de nage* (73,01 \$) de la Croix Rouge sont obligatoires.
7. Tous les volumes, documents obligatoires, masque de poche et sifflet sont disponibles à la boutique Rouge et Or du PEPS. Pour connaître les heures d'ouverture, téléphoner au 418 656-2600, poste 15318.
8. Les horaires des cours et le prix des volumes (en fonction de l'augmentation de la taxe de vente provinciale) sont sujets à changement.
11. Les séances ont lieu durant la semaine de lecture (du 4 au 9 mars).
12. La séance du 26 février est annulée.

Responsables : France Le Bel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca
Inscription : 418 656-PEPS (7377)

EM: Étudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.
M: Membre du PEPS
NM: Non-membre du PEPS

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS

Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.